**Compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2024**

6 conseillers présents : P. Vanier, A. Gaillandre, L. Blosseville, D. CLATOT,

L. Liot, L. MAURIQUE

Arrivée de P. Legrand à 19h00

4 absents : M. Leclerc, E. Burel, H. Callens, M-L Robillard

Le secrétariat de séance est assuré par Alain Gaillandre.

**Adoption du procès-verbal du conseil du 7 juin 2024**

Le compte rendu du conseil du 7 juin 2024 diffusé à l’ensemble des conseillers le 17 septembre 2024 a été approuvé à la majorité des voix. Votes Pour : Vanier Pascal, Gaillandre Alain, Clastot Dominique, Blosseville Laurent, MAURIQUE Laurence ; Vote Contre : Liot Laurent.

Laurent Liot exprime son désaccord sur le périmètre de la commission des finances, qui devrait selon lui comprendre le suivi de l’exécution financière des travaux de l’église.

Monsieur Le Maire précise qu’il a été décidé lors du conseil du 07 juin, de créer une commission des finances dont la composition sera actée lors du prochain conseil. Le but de cette commission sera de préparer le budget 2025.

1. **Règlement de lotissement**

Le permis d’aménager a été délivré le 30 août 2024. Il a été affiché à l’entrée du chemin Barbaret le 12 septembre 2024. Les tiers ont 2 mois à compter de l’affichage pour porter un recours contre ce permis d’aménager.

Le règlement de lotissement est indépendant du permis d’aménager. Le conseil décide donc d’attendre que le délai de recours soit purgé pour valider le règlement de lotissement. Celui-ci ~~qui~~ a déjà été débattu lors des précédents conseils, concernant les constructions, et doit être complété des contraintes sur le type d’acquéreurs et les modalités de revente.

1. **Vente des parcelles Chemin Barbaret**

Le conseil décide que les frais de vente seront à la charge des acquéreurs et que la vente des trois parcelles sera confiée à Maitre Vannier, Notaire à Ouville La Rivière, notaire habituel de la

Commune.

**Vote à l’unanimité du Conseil Municipal**

1. **Participation au syndicat du collège**

Lors du vote du budget 2024, le conseil municipal a affecté au compte 65748 la somme de 2700 €. La somme réelle à régler est de 2831,03 € au compte 657358.

**A l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’affecter au compte 65358 la somme de 2900 €, dont 2700 € seront prélevés au compte 65748 et 200 € au compte 65568.**

1. **Intégration du bien sans maître rue du bout des marettes dans le domaine privé de la commune (parcelle B830)**

L’arrêté du Maire pour intégration du bien sans maître parcelle B830 rue du bout des marettes, a été affiché durant les 3 mois légaux du 23 juin au 23 septembre 2024.

**Le délai légal étant purgé, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d’intégrer la parcelle b830 dans le domaine privé de la commune.**

1. **Parcelle B830 levée d’indice**

La parcelle B830 étant impactée par deux indices de cavité (n° 59 et 81),

**Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à l’unanimité, à solliciter un devis aux entreprises Alise environnement et For et tech pour la levée de ces indices.**

1. **Demande de fonds de concours pour remplacement de bornes incendie**

A l’occasion des travaux de remplacement des conduites d’eau potable, des non-conformités ont été détectées dans le réseau incendie de la commune.

(Un devis d’un montant de 2700 € HT a été fourni par l’entreprise Bernasconi pour le remplacement d’une borne)

**Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur Le Maire, à solliciter toutes les subventions possibles, afin de remettre en conformité le réseau incendie.**

1. **Autorisation temporaire d’occupation du domaine public (profils parcours de mémoire)**

Afin de doter la commune des profils illustrant les parcours de mémoire, la CCCA sollicite du conseil municipal, une délibération « d’autorisation temporaire du domaine public ». Ces profils seront installés au Jardin du Val.

**Le conseil municipal approuve à l’unanimité la demande de la CCCA.**

1. **Autorisation de la voirie communale pour passage réseaux**

Afin de régulariser le passage de divers réseaux de la compétence de la CCCA (eau, assainissement) sur la voirie communale, la CCCA sollicite une délibération d’utilisation de la voie communale pour le passage de ces réseaux.

**Le conseil municipal approuve à l’unanimité la demande de la CCCA.**

1. **FSL (Fonds de solidarité logement)**

Le fonds de solidarité logement est un fonds géré par le département qui sollicite de la part des communes un abondement.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de cotiser à ce fonds à hauteur de 1 € par habitant.**

1. **Décision Modificative avance forfaitaire LANFRY**

Lors de la conclusion du marché de la restauration de l’église, il a été accordé à l’entreprise Lanfry, une avance forfaitaire de 13 000 €. Le taux de réalisation de 80% du marché étant atteint, il convient que l’entreprise Lanfry rembourse ces 13 000 €.

**Le conseil municipal**, **décide à l’unanimité, de créer en recette d’investissement, l’article budgétaire permettant de recevoir ces 13 000 €.**

1. **Décision Modificative Intérêt de l’emprunt**

Afin de régler les intérêts de l’emprunt court terme auprès de la caisse d’épargne, **le conseil municipal décide d’adopter à l’unanimité la DM suivante** : prélèvement de 2000 € au 615221 et affectation de 2000 € au 66111.

1. **Désignation des membres de la commission finances**

Afin de gréer la commission des finances dont la création a été décidée lors du conseil municipal du 07 juin 2024, Monsieur le Maire lance un appel à candidature : Laurence MAURIQUE et Laurent Liot sont candidats.

Le conseil municipal approuve à l’unanimité la composition suivante :

Président : Vanier Pascal Maire

Membres : Laurence MAURIQUE – Laurent Liot

L’objectif de cette commission sera de préparer le budget 2025.

**Pour information, les points suivants sont abordés** :

* Bilan RH :

Madame Magda Quibel, secrétaire de mairie, employée 28 heures par semaine, est en arrêt maladie depuis mars 2024.

Pour suppléer son absence, Madame Devaux Christelle a été recrutée à 10 heures/mois (son statut et ses contrats par ailleurs ne lui permettent pas d’excéder ce nombre d’heures). Sa mission consiste à réaliser les salaires et déclarations correspondantes.

Madame MAURIQUE Laurence a été recrutée en juin 2024 pour 4 heures par semaine (son statut et ses contrats par ailleurs ne lui permettent pas d’excéder ce nombre d’heures).

Sa mission consiste à suivre les facturations en particulier celles de l’église.

Madame STALIN Julie a été recrutée en septembre 2024 pour 5h15 par semaine (son statut et ses contrats par ailleurs ne lui permettent pas d’excéder ce nombre d’heures).

**Point sur les travaux de l’église :**

Un tableau financier complet est présenté aux membres présents du conseil municipal.

A noter que les montants restant dû tiennent compte de l’avance de 13000€ mentionnée plus haut.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la reprise des travaux semaine 41 et une fin de chantier espérée avant le 31 décembre 2024.

**Questions diverses**:

Inondations camping – Chemin du Zouave :

Suite aux inondations récurrentes Chemin du Zouave, et en attendant les travaux de voirie réalisés par la CCCA, il est proposé de mettre à disposition chemin du Zouave, des sacs de sable pour diriger les ruissellements de la parcelle agricole voisine, vers la noue réalisée par les bassins versants veules et DUN.

**Le conseil municipal décide à l’unanimité d’adopter cette disposition.**

PADD :

La délibération du conseil municipal doit être effectuée avant le 30 octobre 2024.

Assemblée générale de l’association « Blosvillaise mémorielle » :

Elle aura lieu le mercredi 09 octobre 2024 à 18h00.

Manifestation fin d’année

La possibilité d’organiser un « goûter / arbre de Noël » pour les enfants du village et leurs familles est évoquée.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.